

# RAPPORT D' RIENTATION

Essentiels pour notre territoire et nos filières :  
Ensemble, nous serons le maillon fort !

---

## 2011

---

Proposé par le Conseil  
d'administration de la FDSEA

---

Vendredi 25 mars 2011

64<sup>ème</sup> Assemblée générale  
Espace Avel Vor - Plougastel-Daoulas

---

# SOMMAIRE

## **INTRODUCTION..... 2**

## **PARTIE I : LES AGRICULTEURS, ESSENTIELS POUR LE TERRITOIRE..... 4**

### **A. L'EXEMPLARITE ENVIRONNEMENTALE BRETONNE MAL RECOMPENSEE ..... 4**

1. ELUS POLITIQUES, ADMINISTRATION : DE L'ASPHYXIE REGLEMENTAIRE A LA RESPIRATION DURABLE ..... 4
  - 1.1 Depuis 1976, un constat : l'inflation réglementaire..... 4
  - 1.2 L'harmonisation des normes : un impératif..... 5
  - 1.3 Lutter contre les idéologies : une nécessité..... 6
  - 1.4 Pour un retour au bon sens : une évidence ..... 8
2. CITOYENS : L'ENVIRONNEMENT EST L'AFFAIRE DE TOUS ..... 9
  - 2.1 L'agriculture d'aujourd'hui répond aux besoins des consommateurs..... 9
  - 2.2 L'environnement : pour une équité de traitement..... 9
3. ORGANISATIONS ECONOMIQUES PROFESSIONNELLES AGRICOLES : AU SERVICE DES AGRICULTEURS !..... 10
  - 3.1 Cogestion, adaptation, anticipation : nos organisations vont trop loin..... 10
  - 3.2 Vers une financiarisation dangereuse et inacceptable de l'environnement ..... 10
4. AGRICULTEURS : UNIS, SOLIDAIRES, IMPLIQUONS-NOUS ! ..... 11
  - 4.1 Pour une défense collective : « un pour tous et tous pour un »..... 11
  - 4.2 Pour une priorité entre agriculteurs ..... 11
  - 4.3 Pour des agriculteurs impliqués et formés ..... 12

### **B. PRESERVATION DU TERRITOIRE : PASSER DES PAROLES AUX ACTES ..... 13**

1. LE FONCIER AGRICOLE : UNE RICHESSE A NE PAS DILAPIDER..... 13
  - 1.1 Respecter la gestion économe des espaces..... 13
  - 1.2 Réserver aux documents d'urbanisme leur rôle premier : la régulation de l'occupation du territoire ..... 15
2. AGRICULTEURS : JOUONS COLLECTIF ET IMPLIQUONS-NOUS ! ..... 16
  - 2.1 La préservation du territoire dépend aussi de nous ..... 16
  - 2.2 Soyons cohérents dans nos actions..... 16

### **C. ENERGIES : LES AGRICULTEURS, DES PRODUCTEURS EN PUISSANCE ..... 17**

1. LA METHANISATION : LA PROFESSION AGRICOLE ENGAGEE ET FORCE DE PROPOSITION ..... 17
2. LA COGENERATION : UNE OPPORTUNITE A SAISIR POUR LA BRETAGNE !..... 17
  1. DE L'OMBRE SUR LE PHOTOVOLTAÏQUE D'ORIGINE AGRICOLE..... 18

## **PARTIE II : AGRICULTEURS : ENSEMBLE, ORGANISES, NOUS SERONS LE MAILLON FORT..... 19**

### **A. L'AGRICULTEUR : ACTEUR SOCIOECONOMIQUE A PART ENTIERE ..... 19**

1. AGRICULTEUR : UN ROLE SOCIAL A VALORISER..... 19
2. CONSOMMATEURS : PRIVILEGIER L'ACHAT CITOYEN ..... 20
3. ELUS POLITIQUES, GOUVERNANTS : DEFENDRE L'ECONOMIE AGRICOLE ! ..... 21
  - 3.1 Se réappropriier l'importance du secteur agricole ..... 21
  - 3.2 La nécessaire lutte contre la divergence des coûts du travail en Europe ..... 22

### **B. UNE ECONOMIE PAR ET POUR LES AGRICULTEURS..... 24**

1. LES DISTRIBUTEURS, UNE FAUSSE CONCURRENCE ..... 24
2. ENSEMBLE, REFUSONS LES DERIVES DE CERTAINES ORGANISATIONS ECONOMIQUES ..... 25
3. AGRICULTEURS : ENSEMBLE, NOUS SERONS LE MAILLON FORT ! ..... 26
4. ELUS POLITIQUES : DONNER LES MOYENS DE NOUS ORGANISER !..... 27

## **CONCLUSION..... 29**

*Tout au long de ce rapport, nous reproduirons, ici ou là, des réactions et orientations, telles qu'elles nous ont été formulées par les adhérents lors des assemblées générales d'unions cantonales.*

## Introduction

Définir le contenu d'un rapport d'orientation en ce début 2011, pouvait paraître évident. L'actualité 2010, et surtout les grands enjeux de 2011, nous donnaient largement de quoi alimenter notre réflexion :

- L'application de la Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche (la LMAP), votée en juillet 2010, avec ses lacunes et ses imperfections,
- « Une année 2011 cruciale pour la PAC », selon Dacian Ciolos, commissaire européen responsable du dossier, qui « espère parvenir à un accord politique en 2012 »,
- Le G20, le groupe des vingt principales puissances de la planète, présidé depuis novembre 2010, et pour un an, par la France, et dont l'un des objectifs prioritaires est de renforcer la régulation financière, mais aussi maintenant, de lutter contre la volatilité des prix des matières premières,
- Le lait, pour qui 2011, pourrait être une année de turbulences : une contractualisation formalisée par décret qui, en l'état, n'est pas protectrice pour les producteurs, et une nouvelle gestion des quotas par bassin laitier,
- Le porc, dont le prix est insuffisamment rémunérateur et dont la mention d'origine tarde à se mettre en place,
- La lutte contre les distorsions de concurrence, notamment sur le dossier des charges salariales, en matière de fruits et légumes,
- Des négociations à l'OMC qui pourraient aboutir en 2011 et modifier le paysage des filières bovine et avicole.

Certes, lors de nos assemblées générales d'unions cantonales et réunions d'arrondissement de cet hiver, les adhérents ont demandé que la FDSEA soit présente sur tous ces dossiers, cruciaux pour leur avenir.

Mais ils nous ont surtout fait part de leur découragement actuel face à l'absence de reconnaissance de leur métier, de leur rôle, et de leur place, de la part des pouvoirs publics, des élus politiques, des organisations économiques, de la société, et des médias. Ils nous ont aussi exprimé leur écoëurement face aux campagnes de dénigrement des associations de protection de la nature, et aux nombreux reportages, enquêtes ou ouvrages, qui rendent les agriculteurs responsables de tous les maux de la terre. En ce début 2011, ils considèrent que c'est une véritable cabale organisée contre eux !<sup>1</sup>

**Tous expriment des exigences fortes : une France économiquement puissante, productrice de produits de qualité et en quantité suffisante pour nourrir le monde, une France créatrice d'emplois, une France propre et belle, productrice d'énergies renouvelables...**

Or, réfléchissons ensemble ! **Qui sont les acteurs susceptibles de répondre à chacune de ces demandes ?**

<sup>1</sup> Campagne FNE février 2011

« Le livre noir de l'agriculture » d'Isabelle Saporta, promu sur France Inter et par Le Point le 10 Février 2011

« Manger peut-il nuire à la santé ? Une enquête implacable sur notre alimentation » France 3, 16 Février 2011

« Notre poison quotidien » Arte, 15 Mars 2011

Nous, agriculteurs et chefs d'entreprise, sommes au cœur de toutes ces préoccupations, présents sur le territoire et donc essentiels à la réussite de ces objectifs. Soyons en persuadés, et c'est unis que nous pourrons nous organiser pour mieux contrer tous « ces donneurs de leçons ».

Déjà, on commence à entendre et à lire ici ou là : « **L'agriculture au cœur de l'économie bretonne : une évidence à rappeler** »<sup>2</sup>, « **La France sans agriculture et ruralité ne serait plus la France** »<sup>3</sup>, « **L'agriculture n'est pas un problème mais une solution** »<sup>4</sup>.

De son côté, le Préfet de Région vient de mener un travail d'analyse dans le cadre du Projet Agricole et Agroalimentaire Régional, le PAAR, pour inscrire l'agriculture dans les grands enjeux de société.

Pourtant, de façon contradictoire, les multiples contraintes environnementales qui se traduisent par des normes toujours plus exigeantes, les contrôles administratifs tatillons, la volatilité élevée des prix, le désengagement de l'Etat, les changements de destination du foncier agricole, les actions des associations de protection de l'environnement ou de celles créées pour des circonstances particulières, sont autant de causes de découragement des agriculteurs, qui risquent de délaisser le territoire. Mais alors, quid des exigences et des objectifs exprimés par tous ? Sans nous, aucun d'eux ne peut être satisfait ! Sans nous, c'est même à des résultats inverses qu'il faut s'attendre !

Alors certes, nous devons dénoncer tout ce qui pèse sur les agriculteurs et qui leur met des boulets aux pieds et au moral, mais nous devons également faire reconnaître et rétablir, notre place comme notre rôle, notre force, et ce d'autant que se profilent des échéances essentielles et notamment la PAC post 2013 qui se « verdirait », qui traitera des outils de gestion de marché, de l'organisation des producteurs, de l'« assurance revenus »,...

Le droit à l'alimentation des citoyens est pour nous une des composantes du développement durable. Aussi, nous sommes convaincus que **l'acte de production agricole relève de la plus haute importance pour l'environnement, le territoire, l'énergie, l'économie, et le social...** Si nous, Européens, avons oublié l'histoire récente et estimons désormais en être épargnés, des événements récents au travers le monde sont là pour nous le rappeler ! La suffisance alimentaire et la sûreté de l'approvisionnement en produits agricoles sont indispensables à la stabilité politique d'un pays, d'un continent.

**Alors, halte à la soumission ! Soyons force de propositions car nous, agriculteurs, sommes essentiels pour le territoire (I). Ainsi présents et plus forts sur le territoire, agissons pour remettre l'économie au centre des préoccupations, pour faire reconnaître notre rôle socio-économique et notre place essentielle au sein de nos filières (II).**

<sup>2</sup> Terra du 28 janvier 2011, au sujet des réunions d'information de la Chambre d'agriculture.

<sup>3</sup> L'union Paysanne du 3 décembre 2010, au sujet du passage du Président de la République, Nicolas Sarkozy dans l'Allier à la rencontre des éleveurs.

<sup>4</sup> Stéphane Le Foll, député européen.

## Partie I : Les agriculteurs, essentiels pour le territoire

L'empilement des lois et des règlements en matière environnementale, est une navrante réalité et la pression administrative qui en résulte est devenue insupportable, à tel point qu'elle atteint aujourd'hui un stade de rupture **(A)**.

Découragés, les agriculteurs sont tentés de délaisser le territoire. Or, l'espace que nous façonnons au quotidien, sur lequel nous pratiquons la biodiversité ordinaire, est largement menacé par les changements de destination. Sans protection du foncier, pas de territoire vivant **(B)**.

Rappelons également que nous pouvons utilement contribuer au développement d'énergies renouvelables **(C)**.

### A. L'exemplarité environnementale bretonne mal récompensée

Trop de lois ne tue plus la loi. Au contraire, elles se reproduisent, se superposent et finissent par se contredire ! Asphyxiés, oppressés, les agriculteurs, ne parviennent plus à suivre le rythme infernal de la production normative, à peine sont-ils parvenus aux nouvelles normes que de nouvelles paraissent ! Nous en avons marre et nous demandons à respirer durablement, tout en préservant l'environnement.

Nos dénonciations et propositions doivent être entendues, tant des élus politiques, que de l'administration, des citoyens, de nos organisations économiques et professionnelles agricoles et, bien sûr, des agriculteurs eux-mêmes.

#### 1. Elus politiques, administration : de l'asphyxie réglementaire à la respiration durable

**« Stop ! Il faut arrêter l'hémorragie réglementaire !  
Il faut harmoniser les règles ! »**

##### 1.1 Depuis 1976, un constat : l'inflation réglementaire

A partir de l'année 1976, en matière environnementale, les élus, l'Etat français, l'administration, n'ont eu de cesse d'encadrer l'activité agricole, en produisant des lois, des décrets, des arrêtés ministériels ou préfectoraux, et des circulaires. Les tribunaux ont multiplié les jurisprudences civiles, administratives, pénales, pour sanctionner les agriculteurs.

L'Europe, de son côté, a publié des règlements et directives, s'imposant aux Etats membres ou nécessitant une transposition en droit français. Pour autant, il s'avère que la France va souvent plus loin et plus vite que les autres et surtout, qu'elle complexifie la réglementation dans le domaine agricole.

Malgré tout, les agriculteurs bretons n'ont pas baissé les bras, en faisant preuve d'une énorme faculté d'adaptation. **Les résultats obtenus sont bons et nous pouvons même parler d'exemplarité environnementale bretonne. Pourtant l'inflation réglementaire persiste et nos adhérents nous ont dit « Trop, c'est trop ! ».**

## 1.2 L'harmonisation des normes : un impératif

### 1.2.1 Pour une harmonisation des normes intra communautaires

Notre pays est le spécialiste des normes et des contraintes franco-françaises. La réglementation Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), et l'application de la directive Nitrates en sont des illustrations édifiantes.

**« 1976-1996 : 20 ans de distorsions intra communautaire ! »**

En France, depuis juillet 1976 (pour les élevages de porcs, volailles et veaux de boucherie) et janvier 1992 (pour les élevages laitiers et allaitants), la réglementation installations classées impose des normes de fonctionnement à nos élevages, la réalisation de dossiers administratifs lourds, coûteux et dont l'instruction est trop longue. Rappelons que ce n'est qu'en 1996 que l'Union Européenne a mis en place une réglementation pour les élevages : la directive IPPC (Integrated Pollution Prévention and Control).

**Une distorsion qui perdure, puisque la directive IPPC fixe des seuils d'autorisation cinq fois supérieurs à ceux de la réglementation française !!!**

Les distorsions de concurrence pour les élevages français se situent à trois niveaux :

- L'augmentation du risque de contestation de leur création ou de leur agrandissement,
- Un coût élevé de l'étude d'impact (par exemple autour de 10 000€ pour un élevage avicole moyen de 2 500m<sup>2</sup>),
- Une moindre faculté d'adaptation des élevages, pour une meilleure cohérence technico-économique.

Il en va de même avec la transposition de la directive Nitrates de décembre 1991. Alors qu'en Bretagne, nous avons fait le choix courageux de mettre toute notre région en zone vulnérable, pour une meilleure gestion des effluents organiques (respect des 170 UN/Ha de la directive), la circulaire Voynet-Le Pensec créait les Zones en Excédents Structuraux (les ZES). Elle n'avait d'autre objectif que de bloquer le développement des élevages.

Plus tard, les programmes d'actions donnaient naissance aux Zones d'Actions Complémentaires (les ZAC), aux Bassins Versants dits en contentieux et plus récemment aux Bassins Versants Algues Vertes, accompagnés de leur cortège de nouvelles normes. Pendant ce temps, d'autres Etats européens sollicitaient dérogations et reports...qu'ils ont obtenus.

Toutes ces mesures franco-françaises, voire « bretonno-bretonnantes », ont été contestées par la FDSEA du Finistère, dès 1996, y compris devant les juridictions administratives.

Ces réglementations vont au-delà de la directive Nitrates qui n'interdit pas le développement des élevages. De ce fait, l'Etat a créé un marché des unités d'azote, alourdissant le coût des reprises et des restructurations d'élevages.

**Nous réaffirmons qu'il faut sortir du carcan administratif des ZES, afin que les exploitations puissent évoluer.**

Mais attention, si des discussions sont en cours avec les ministères, sur cette question de sortie des ZES, elles se déroulent dans le cadre plus général de la procédure de précontentieux engagée par la Commission européenne, sur l'application de la directive Nitrates. Or, les griefs de la Commission visent des régions de France qui n'ont pas été classées en zone vulnérable et qui ne connaissent pas toutes les contraintes subies par les agriculteurs bretons depuis plus de 15 ans !

Il faut que ce précontentieux européen nous permette d'évoluer et ne nous impose pas des normes plus draconiennes.

Enfin, l'harmonisation des règles sur l'autorisation d'utiliser les produits phytosanitaires ou vétérinaires doit également être faite au niveau européen, car là encore la France se distingue par des positions plus strictes que les autres Etats membres.

### **1.2.2 Pour une harmonisation des normes en France**

**« On ne doit pas être victime du département dans lequel on exerce »**

En France, les élevages sont tous soumis à des contraintes édictées par arrêtés préfectoraux départementaux (RSD, Déclaration) ou par arrêtés préfectoraux individuels (Autorisation) : les normes diffèrent suivant les départements, au gré des préfets, et les élevages ne sont donc pas traités partout de la même façon.

Par ailleurs, la FDSEA demande à l'administration d'assumer la superposition des normes, en venant directement les expliquer et les justifier aux agriculteurs, sans s'appuyer sur le relai professionnel. Seule cette confrontation directe au terrain mettra en lumière les contradictions, les aberrations d'un bon nombre de règles imposées !

Stopper la surenchère réglementaire, harmoniser ce qui existe, encore, faut il que nos élus, nos gouvernants, notre administration cessent de se laisser manipuler par des idéologues.

### **1.3 Lutter contre les idéologies : une nécessité**

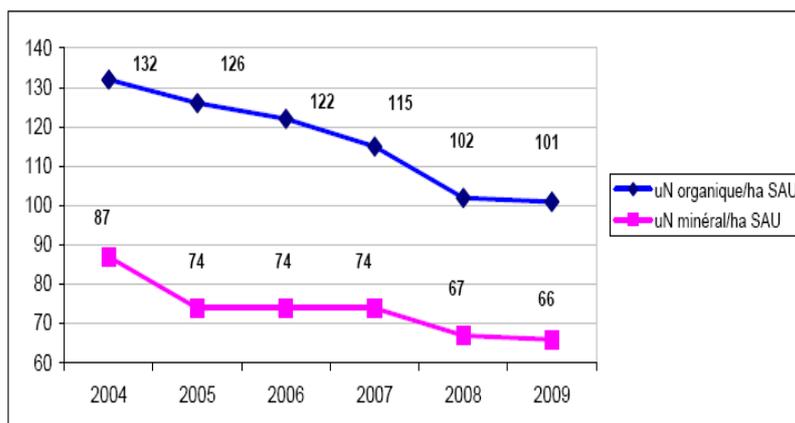
**« Les idéologies n'ont jamais donné du pain et du travail à nos concitoyens »**

Pour rappel, la définition de l'idéologie est : la science des idées, ensemble d'idées, d'opinions constituant une doctrine. Sur le sujet de l'environnement, nul doute, en France il y a excès d'idéologie. Mais pire ! C'est sur un ensemble d'idées et d'opinions que nos politiques se fondent pour réglementer toujours plus notre profession ! Il est grand temps pour nos élus, nos gouvernants et notre administration de prendre en compte la science des chiffres et des résultats concrets, une science finalement plus objective à nos yeux.

La profession a beau communiquer sur les efforts produits et les résultats obtenus par les agriculteurs depuis plus de 20 ans : les mises aux normes, la résorption en ZES par le traitement, la baisse des apports azotés organiques et minéraux, ainsi que la baisse de la teneur en nitrates des prises d'eau de surface du Finistère. Rien n'y fait ! Le compte n'y est toujours pas...Le sera-t-il jamais d'ailleurs ?

Or, aujourd'hui, **la Bretagne est la 1<sup>ère</sup> région française pour son action pour la préservation de l'environnement :**

- 18 500 exploitations bretonnes se sont mises aux normes,
- 450 stations de traitement des effluents d'élevage créées,
- 1 milliard d'euros d'investissement financés à plus de 70% par les agriculteurs,
- 60 000 km de haies et de talus répertoriés dans le Finistère et des bandes enherbées d'un minimum de cinq mètres le long de tous les cours d'eau.

Quantité d'azote restant à épandre après  
résorption

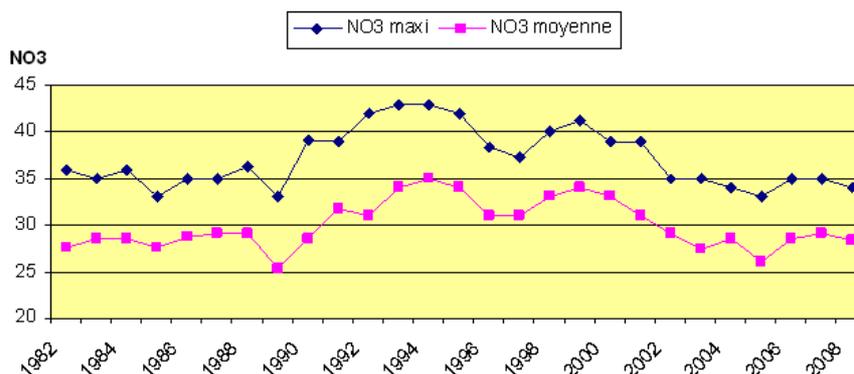
**En 6 ans une baisse de :  
24% d'azote organique,  
24% d'azote minéral.**

Source Base de Données  
Environnementales - Chambre  
d'agriculture du Finistère

**En 2009, la quantité moyenne d'azote organique « restant à épandre », est de 101 unités par hectare (167 unités d'azote toutes origines confondues), alors que le seuil établi par la directive Nitrates, est de 170 unités d'azote organique. Le Finistère n'est pas en « excédent structurel » !**

TENEUR EN NITRATES des prises d'eau de surface dans le Finistère de  
1982 à 2008

Source DDASS 29



**La teneur moyenne en nitrates des prises d'eau de surface dans notre département est de moins de 30 mg/l depuis plus de 8 ans. La teneur maximale en nitrates n'a jamais dépassé les 45 mg/l depuis 26 ans ! Les prises d'eau Finistériennes sont en moyenne bien en dessous de la norme européenne de 50 mg/l.**

**Nous pouvons être fiers de l'exemplarité environnementale bretonne.** Pourtant malgré cela, quand nous demandons une pause réglementaire, ou du moins une adaptation des normes, l'administration nous répond craindre « de donner aux autorités européennes le sentiment d'une fermeté moindre de notre pays au moment où des menaces de sanctions européennes pèsent sur la France à cause du contentieux nitrates »<sup>5</sup> ou appréhender la réaction des associations environnementalistes et des médias.

Peur constante de Bruxelles, peur des réactions en France, peur des surenchères médiatiques ? Mais **notre avenir appartiendrait-il aux peureux ?**

Au lieu de se laisser manipuler, comme beaucoup de nos concitoyens, par un sentiment de peur diffus<sup>6</sup>, l'Etat, les élus politiques, l'administration devraient avoir un rôle plus objectif en

<sup>5</sup> Bruno Le Maire, ministre de l'agriculture, juillet 2010, dans le cadre des discussions sur la LMAP

<sup>6</sup> Campagne FNE février 2011

« Le livre noir de l'agriculture » d'Isabelle Saporta, promu sur France Inter et par Le Point le 10 Février 2011

« Manger peut-il nuire à la santé ? Une enquête implacable sur notre alimentation » France 3, 16 Février 2011

terme d'arbitrage, en fondant leurs réflexions sur des éléments scientifiques et agronomiques, qui intègrent mieux la dimension de l'économie envisagée localement.

Sur le sujet de l'environnement, **l'Etat ne doit pas participer à entretenir la stratégie de la diversion et de l'ignorance afin de détourner l'attention de nos concitoyens, des sujets cruciaux.**

**Nous sommes pour une organisation de débats véritablement contradictoires basés sur des éléments objectifs.** Nous devrions même en prendre plus souvent l'initiative. Cela mettrait, en partie, un terme aux débats idéologiques unilatéraux.

Pour nous, lutter contre les idéologies et les idées reçues suppose de revenir au bon sens, à des dispositifs simples et plus justes.

### **1.4 Pour un retour au bon sens : une évidence**

**« Parlons agronomie : parlons d'azote net épandu »**

Nos élus politiques doivent rester proches du terrain pour mieux connaître l'agriculture d'aujourd'hui. Nous les invitons à se former et nous sommes prêts à les accompagner dans cette démarche, **pour un retour à plus de lucidité.**

Ainsi, nous pourrions utilement leur rappeler que l'épandage des déjections animales, c'est la valorisation de fertilisants naturels : c'est du bon sens agronomique. Nous pourrions aussi rappeler que les cantons qui ont pourtant atteint leur objectif de résorption sont toujours en ZES ! L'administration se fonde sur l'azote brut produit par les animaux du canton, alors même que les différents procédés de résorption, ont permis de diminuer la charge azotée épandue ! Il faut revenir à la comptabilisation de l'azote net, sinon à quoi sert de résorber les soi-disant « excédents » !

**« La biodiversité existe parce que l'agriculture est là ! »**

Nous pourrions aussi leur parler de la mesure phare du grenelle de l'environnement : la constitution d'ici à 2012 d'une Trame Verte et Bleue (TVB). La TVB a pour objectif de créer des corridors écologiques dans les documents d'urbanisme, afin d'enrayer la perte de biodiversité (faune, flore..). Ces corridors risquent d'entraîner des contraintes nouvelles sur nos espaces agricoles.

Alors que le schéma régional TVB n'a pas encore été élaboré, déjà, certains documents d'urbanisme en 2011 prévoient des « continuités écologiques » ! Outre l'anticipation réglementaire, mal français déjà dénoncé, cette question des TVB démontre l'absence de connaissance du milieu et des **pratiques culturelles**, par les élus : la mise en place de cultures, leurs rotations, l'entretien des prairies, sont autant de **facteurs de maintien et de développement d'une biodiversité au quotidien.**

Que l'on nous impose des contraintes supplémentaires et c'est la friche, voire l'urbanisation qui vont gagner du terrain. D'ailleurs, n'est ce pas l'urbanisation qui a été facteur de perte de biodiversité, entraînant aujourd'hui cette TVB, au détriment du **milieu agricole, qui est lui facteur de biodiversité ordinaire ?**

**Si les élus ont fait l'objet de nos premiers griefs, les citoyens, dont nous sommes, ceux qui, par leur quotidien, peuvent faire que les lois naissent, disparaissent, s'adaptent, ont aussi leur part de responsabilité.**

---

« Notre poison quotidien » Arte, 15 Mars 2011

## 2. Citoyens : l'environnement est l'affaire de tous

### 2.1 *L'agriculture d'aujourd'hui répond aux besoins des consommateurs*

**« Tous les modes de production sont complémentaires »**

La consommation a changé : 83% de l'alimentation en France est achetée en grandes surfaces. La dépense alimentaire des ménages a baissé. Aujourd'hui pour se nourrir un Français dépense environ 11% de son budget. C'était 30%, il y a 30 ans !

Les citoyens consommateurs ont passé une commande à l'agriculture française : pouvoir consommer des biens en quantité suffisante, de qualité satisfaisante, mais assez peu chers malgré tout. Nous nous sommes adaptés à leur demande. **Nous avons évolué avec eux, nos modes de productions suivent leur mode de consommation.** Par ailleurs, n'oublions pas que la biodiversité, dans nos régions, évoluera également suivant leurs choix de consommation. Il n'y a pas lieu d'opposer les modes de production.

### 2.2 *L'environnement : pour une équité de traitement*

Il y a une différence de traitement entre un agriculteur, un élu, et le « jardinier du dimanche », face aux questions de l'environnement : **l'agriculteur est souvent le seul poursuivi.** Au moindre problème technique accidentel, il peut se voir mis en accusation par une association qui dépose plainte, avec constitution de partie civile. Il n'y a même pas de tentative de médiation pénale, c'est tout de suite une vraie mise en cause médiatique et en conséquence un jugement tout aussi médiatisé.

Il est donc préférable d'être élu ou simple citoyen. Alors que la station communale ne respecte pas les normes européennes, alors qu'une habitation ne respecte pas la mise aux normes des assainissements non collectifs, alors que le jardinier du dimanche vide sans état d'âme son bidon phytosanitaire, souvent d'ailleurs sans consulter les conseils sur les dosages ou sur les périodes propices à son utilisation : **là, point de responsabilité citoyenne, point de procès pénal à la clef et tout cela se pratique même avec l'absolution des médias !**

**« Communiquer, échanger, c'est prévenir les tensions »**

Faut-il pour autant seulement se contenter de constater cette différence de traitement ? Non, résolument non ! Il faut sortir de notre isolement et cesser de subir. Il faut multiplier les occasions de communiquer avec nos concitoyens, au quotidien ou au sein d'associations regroupant différents acteurs de la commune : des agriculteurs, des chasseurs, des sportifs, des salariés, des retraités...

Informé, chacun peut ainsi plus aisément reconnaître sa part de responsabilité en matière environnementale, car toute activité humaine génère des déchets. Le traitement et l'élimination des ordures ménagères, est aussi une réalité.

**Ouvrons-leur nos portes afin qu'ils soient fiers de leurs paysans :**

- Nous avons accompli depuis plus de 20 ans notre révolution verte,
- De bons produits ne peuvent provenir que d'un environnement propice, les populations humaines et animales ne s'épanouissent que dans un environnement favorable ; la terre, les animaux, c'est la vie : mieux on les connaît, mieux on les appréhende.

Si nous devons reprendre en main la communication, l'éducation agricole et environnementale de nos élus et de nos concitoyens, notamment des plus jeunes, cela ne nous dispense pas d'engager nos organisations professionnelles agricoles, vers plus de cohésion et de cohérence, en matière d'environnement.

### **3. Organisations économiques professionnelles agricoles : au service des agriculteurs !**

#### ***3.1 Cogestion, adaptation, anticipation : nos organisations vont trop loin***

**« Un message unique doit être porté par le syndicalisme, les organisations économiques devant nous appuyer, car la division n'a jamais profité à la profession »**

Nous attendons des organisations économiques et professionnelles agricoles qu'elles remplissent leur rôle, à savoir, qu'elles appuient les agriculteurs, les défendent, en bref, qu'elles soient à leur service. Or, nous constatons une dérive constante.

Trop d'organisations acceptent facilement les nouvelles normes, anticipent même leur parution et recherchent plutôt l'adaptation via la cogestion. Certes, elles vont expliquer à leurs adhérents comment faire pour « coller » aux nouvelles règles. Mais qui subit au final ? L'ensemble des agriculteurs. Qui en profite ? Bon nombre d'organisations qui ne veulent pas froisser les autorités, ne pas perdre d'adhérents et qui au passage développent leurs services, voire même se font au final concurrence entre elles !

Nous avons donné un mandat aux élus de nos organisations, celui de nous représenter. Ils doivent donc nous entendre et **aborder les dossiers environnementaux dans l'intérêt collectif des producteurs et ne pas contribuer au développement d'une « bulle environnementale »**.

#### ***3.2 Vers une financiarisation dangereuse et inacceptable de l'environnement***

**« L'environnement n'est pas un business sans morale »**

Nos adhérents ont le net sentiment que certaines organisations économiques agricoles font de la problématique environnementale une source de business.

Les agriculteurs craignent qu'au lieu de se consacrer à la vente de leurs produits agricoles, leurs coopératives se focalisent sur la recherche de profits en développant les jardinerias à destination des « jardiniers du dimanche ». **Ce qui peut être rentable pour les organisations économiques aujourd'hui, pourrait, demain, être collectivement dommageable pour la profession agricole.** Nous demandons que soit surveillé le développement du marché des particuliers (produits phytosanitaires, herbicides...) »

De plus, ces magasins ne servent même pas à la promotion de l'agriculture et des agriculteurs ! Bien au contraire !

**« Des organisations au service des agriculteurs et non des agriculteurs au service des organisations »**

Certaines organisations ont multiplié les services environnementaux. Si cela peut être une conséquence de l'inflation réglementaire, le développement des prestations pourrait laisser à penser que ces services sont très vite rentables. Du coup, tous les moyens sont bons pour nous faire adhérer à telles ou telles offres, sous prétexte de complexification des normes. **Tout cela organise la dépendance des agriculteurs et ne favorise pas leur autonomie.** Nos organisations doivent avoir le courage de fermer les services ou mettre un terme aux prestations, qui n'auraient plus de raison d'être.

**Nous ne sommes pas tendres avec nos organisations car de nombreuses dérives existent. La FDSEA sera toujours en veille afin d'agir dans l'intérêt de ses adhérents. Mais, il est aussi du rôle des agriculteurs d'être unis et de s'impliquer pour jouer collectif.**

#### **4. Agriculteurs : unis, solidaires, impliquons-nous !**

##### ***4.1 Pour une défense collective : « un pour tous et tous pour un »***

**« Devancer la réglementation, c'est créer des jurisprudences »**

En matière d'environnement, la portée de certains de nos agissements individuels, par rapport à l'intérêt collectif, peut avoir de fâcheuses conséquences. Ainsi, par exemple, dans le souci de faire avancer son dossier installation classée, certains ont accepté une norme phosphore non encore réglementée, d'autres une norme CORPEN non encore modifiée ! **Se pose alors ici la question de la place de l'intérêt individuel, face à l'intérêt collectif.** Devancer ainsi la réglementation c'est créer une forme de jurisprudence, que l'administration va habilement exploiter pour l'imposer ensuite à l'ensemble des agriculteurs.

Les difficultés rencontrées lors de l'instruction d'un dossier individuel doivent être gérées collectivement, quitte au final à ce que la demande individuelle ne soit pas satisfaite, cela afin de nous prémunir de toutes nouvelles jurisprudences ou doctrines départementales.

De même, nos actes individuels impactent l'image collective de l'agriculture. Ainsi, alors que les agriculteurs ont fait de réels efforts pour s'adapter, **un seul contre exemple peut nuire aux autres et mettre en accusation toute une profession !**

##### ***4.2 Pour une priorité entre agriculteurs***

La mise aux normes de nos élevages est bien souvent conditionnée à la recherche de plans d'épandage, au point de cristalliser entre nous des tensions sur le foncier. Or, certains exploitants préfèrent mettre leur terre à disposition des communes ou d'industriels pour l'épandage de leurs boues de station d'épuration.

Ne serait-il pas temps d'être cohérents et solidaires entre nous ? Nous ne disons pas qu'il faut se désolidariser des communes et des industriels, mais nous disons qu'il faut, **en priorité, mettre nos terres à disposition de nos voisins agriculteurs.**

### 4.3 Pour des agriculteurs impliqués et formés

« Les tribunaux ne sont pas là que pour les autres »

Nous râtons aisément contre les enquêtes publiques qui livrent nos projets de création ou d'extension d'élevages à la vindicte populaire. Nous mettons facilement en cause les commissaires enquêteurs.

Mais rien ne nous interdit individuellement ou mieux collectivement de nous organiser pour donner au commissaire enquêteur notre point de vue. **Nous devons être force de proposition !**

Au cas où nous n'aurions pas été entendus, et que nous sommes sûrs de notre bon droit, la FDSEA est à nos côtés pour saisir le tribunal administratif.

A chaque fois que les lois, décrets ou autres arrêtés vont trop loin dans l'interprétation des directives européennes et/ou sont infondés, nous l'avons déjà fait. Il en est ainsi des quatre programmes d'action de la directive Nitrates, des arrêtés sur la protection des captages du Coatoulzac'h ou de Kermorvan, de l'arrêté bassins versants algues vertes.

Il est vrai que l'implication suppose une certaine connaissance, voire maîtrise du sujet. Nous devons, agriculteurs et notamment les responsables syndicaux, faire l'effort de participer aux formations qui nous sont proposées : sur l'eau (SDAGE), sur la directive Nitrates et les Installations Classées, sur la biodiversité (Zones Humides, Trame Verte et Bleue).

**L'environnement ne doit pas être une source de découragement pour les agriculteurs. Pourtant, de nombreuses cessations d'activités anticipées sont dues à l'impossibilité de se mettre aux normes, ou à de graves difficultés financières rencontrées suite aux investissements « environnementaux » qui, rappelons-le, ne sont pas des investissements « productifs » en terme économique.**

**Si à tous les niveaux, chacun a sa part de responsabilité et des actions à mettre en œuvre pour la préservation de l'environnement, il est clair que les agriculteurs ne se feront pas acheter à coups d'aides pour appliquer des mesures inadaptées et inefficaces, sources de services toujours plus coûteux. Les agriculteurs veulent vivre de leur métier, et pour ce faire ils ont besoin de leur outil indispensable : la terre !**

**Alors faut-il laisser les territoires se vider de leurs agriculteurs, alors même que l'urbanisation menace nos campagnes, alors même que demain pas loin de 9 milliards d'habitants devront être nourris ? Tout le monde s'accorde pour dire non ! Et mieux, une grande majorité de la société réclame la protection des territoires. Mais des paroles aux actes... il y a un gouffre !!!**

## **B. Préservation du territoire : passer des paroles aux actes**

En France, c'est l'équivalent d'un département qui disparaît tous les 7 ans de l'espace agricole ! Dans le Finistère, ce sont 2,5 ha par jour, soit plus de 900 ha par an, à savoir l'équivalent d'une commune de taille moyenne tous les deux ans, qui sont consommés !

Mais alors que beaucoup constatent, regrettent et dénoncent l'artificialisation du foncier agricole, entre la parole et les actes, un fossé se creuse. Il est temps de réagir ! Collectivités territoriales, députés, sénateurs, citoyens, halte à l'hypocrisie. Nous devons agir, car la préservation du foncier dépend aussi de nous.

### **1. Le foncier agricole : une richesse à ne pas dilapider**

#### **1.1 Respecter la gestion économe des espaces**

##### **1.1.1 La nécessaire préservation du foncier**

**« Il faut défendre le foncier en Bretagne contre ce leurre économique qu'est l'économie touristique qui rapporte peu »<sup>7</sup>**

A la fin des années 60, la Bretagne est passée d'une terre d'exode et d'émigration chronique, à une terre d'accueil<sup>8</sup>. Ainsi, la démographie bretonne ne cesse de croître, et, d'ici à 2030, la population de notre région augmentera de 430 000 habitants.

C'est donc autant de besoin en artificialisation de nos terres que nous risquons de subir. Cette perte de foncier agricole est dommageable, à tel point que le législateur a imposé le principe d'une gestion économe des espaces au travers de diverses législations. La loi Grenelle II l'a inscrit dans le code de l'urbanisme.

De même, c'est au quotidien que l'administration, mais également la Chambre d'agriculture, rappellent aux collectivités les obligations découlant de ce principe.

Pourtant, les élus municipaux, plus préoccupés par le développement de l'habitat et des zones d'activités, poursuivent encore et toujours l'urbanisation de nos terres. **Peu importe les besoins réels de leur territoire**, peu importe les constats de faible croissance démographique de certaines communes, **le mode d'ordre reste et demeure encore et toujours l'urbanisation.**

Comme le signale fort justement Jean Ollivro, géographe spécialiste des questions d'économie et d'aménagement du territoire, en Bretagne **« sans foncier, support de l'agriculture, l'activité économique disparaîtrait »**.

C'est un juste équilibre entre les zones agricoles et les zones urbaines qui doit être recherché. D'ailleurs, conscient du déséquilibre actuel, le législateur a cru bon de créer l'Etablissement Public Foncier, l'EPF, dans le cadre de la loi sur le développement des territoires ruraux de 2005. Pourtant, là aussi, il existe une certaine hypocrisie.

<sup>7</sup> J. Ollivro, La Bretagne : une terre productive à préserver, Terragricoles de Bretagne du 24 décembre 2010

<sup>8</sup> J. Ollivro, « Projet Bretagne » éditions Apogée.

L'EPF de Bretagne affirme aujourd'hui, concernant la perte de foncier agricole, que « la situation est grave, il faut agir d'urgence<sup>9</sup> ».

Mais ce message est-il sincère, quand on sait par ailleurs que l'EPF a pour objectif de faire des réserves foncières pour l'habitat ? En effet, l'objectif fixé pour 2015 est la construction d'environ 4000 logements par an en Bretagne pour un budget d'environ 20 millions d'euros issus d'une Taxe Spéciale d'Équipement, la TSE!

**Le premier rôle de l'EPF devrait être de reconquérir les friches urbaines.** Il serait aberrant que les fonds publics servent à consommer de l'espace agricole, alors que tout le monde s'accorde pour dire qu'il y a urgence à le protéger !

**La FDSEA s'opposera à tout projet, qu'il relève du développement de l'habitat, ou de zones d'activités, qui consommerait de manière injustifiée et irraisonnée le foncier agricole.**

### *1.1.2 L'artificialisation : source de pressions foncières*

Une des conséquences du non respect de la gestion économe de l'espace par les collectivités est **la pression foncière** qu'elle génère et, qui **impacte désormais le prix du foncier**.

Il faut également noter la rétention foncière exercée par quelques propriétaires, y compris d'anciens agriculteurs, de parcelles situées en secteurs urbains ou littoraux. Dans l'espoir du classement constructible de leurs terres et de prix plus élevés, ils laissent en friche des espaces et contribuent ainsi à augmenter la pression sur le foncier.

La concurrence entre agriculteurs s'accroît par le manque de terres nécessaires à leur activité.

### *1.1.3 Citoyens : éviter les conflits d'usage*

Chaque mode de vie, à la campagne, comme à la ville, présente ses avantages et ses inconvénients. Nous devons vivre ensemble sur le même territoire. Ceux de nos concitoyens qui font le choix de vivre à la campagne, dans les hameaux, à proximité de nos exploitations, doivent en contrepartie accepter notre activité. De ces situations de proximité, peuvent naître des conflits d'usage, inhérents à l'accès sur un lieu (chemins, sentiers) ou encore directement liés à nos activités (nuisances sonores, olfactives, visuelles).

Bon nombre de ces conflits pourraient être évités si une réglementation plus stricte s'appliquait en matière de délivrance de certificats d'urbanisme ou de permis de construire en zone agricole.

**La FDSEA insiste pour que la présence de tiers en dehors des zones urbaines, soit limitée et mieux encadrée.**

### *1.1.4 Pour une bonne application des outils existants*

**« Prôner haut et fort l'objectif de protection de l'activité agricole, sans mettre en place les outils nécessaires à cette protection, ne sert à rien »**

Afin de préserver notre outil de travail, il faut maintenir comme premier objectif **la reconquête des friches urbaines**. Pour y parvenir, utilisons le même moyen que celui utilisé vis-à-vis des agriculteurs : l'expropriation. De même, il faut privilégier l'urbanisation

<sup>9</sup> Article du Télégramme, vendredi 4 février 2011

des communes dans les **centres bourg**. Ces zones sont d'autant plus aptes à recevoir de nouvelles constructions, qu'elles sont dotées d'un assainissement collectif.

Mais cela ne suffira pas. En effet, même si certains maires ont privilégié **une politique de la ville forte en ne dispersant plus les nouvelles constructions**, il n'en demeure pas moins qu'on observe toujours une consommation du foncier agricole en périphérie des bourgs, trop souvent disproportionnée en termes de superficie.

De plus, **la FDSEA souhaite que les maires optent pour un modèle d'urbanisation économe en espace** (habitats collectifs et semi-collectifs).

Enfin, en Bretagne, à la différence de certaines régions, aucune **Zone Agricole Protégée** (ZAP) n'a été mise en place par les élus municipaux. La FDSEA souhaite voir émerger ces zonages, garants de la préservation de notre foncier.

Que les collectivités territoriales, députés, sénateurs prennent garde. Si rien n'est fait dans le sens d'une plus grande préservation de nos espaces, alors la FDSEA avec ses adhérents saisiront **les tribunaux** comme nous l'avons déjà fait, et souvent avec succès !

## **1.2 Réserver aux documents d'urbanisme leur rôle premier : la régulation de l'occupation du territoire**

**« Le PLU doit rester un outil de préservation des espaces agricoles et non un nouvel outil environnemental »**

C'est de plus en plus par les documents d'urbanisme que passent des modalités de mise en œuvre des politiques de préservation de l'environnement. Il est vrai qu'en terme de gestion environnementale des territoires, les zonages ne manquent pas : Natura 2000, captages d'eau, ZNIEFF, SDAGE, SAGE, Zones Humides, Parcs Naturels, Trame Verte et Bleue,...

**La FDSEA défend l'idée que l'introduction de normes environnementales dans l'aménagement du territoire, porte atteinte au principe d'indépendance des législations !**

Nous sommes également opposés à ce que les collectivités réservent dans leurs documents d'urbanisme des zonages par mode de production, comme elles le font parfois pour l'agriculture biologique. Les communes, ainsi que nos organisations, doivent tout mettre en œuvre pour faire reconnaître que tous les modes de production sont complémentaires.

Nous constatons que les élus sont attachés au développement des « Circuits courts », pratique dont, pourtant, personne aujourd'hui n'est en mesure de donner une définition.

Si on considère les circuits courts comme étant la vente directe sans intermédiaire et avec un lien de proximité, demain nous ne serons plus nombreux.

En effet, les Bretons consomment 7% de notre production, alors, même en stimulant leur acte citoyen, quid des 93 % restants ?

**Au-delà de l'acte de production, la préservation du foncier agricole est un enjeu majeur. Elle doit s'intégrer dans une politique d'aménagement du territoire responsable, car l'artificialisation du foncier est irréversible ! Cette préservation ne pourra pas se concrétiser sans l'engagement des agriculteurs eux mêmes.**

## **2. Agriculteurs : jouons collectif et impliquons-nous !**

### ***2.1 La préservation du territoire dépend aussi de nous***

**« Investissons-nous pour que les habitations de tiers ne mitent nos campagnes »**

Chacun de nous se doit d'être vigilant lors de l'élaboration des documents d'urbanisme et ne pas hésiter à intervenir lors des enquêtes publiques.

Les représentants des syndicats locaux doivent tout mettre en œuvre afin d'être présents dans les instances de concertation. Ainsi, par exemple, en tant qu'élu municipal, ou encore membre de commissions d'aménagement, nous pouvons intervenir pour la préservation du foncier.

Pour que notre intervention soit percutante, formons nous, agriculteurs, et notamment les responsables syndicaux, aux nouvelles réglementations et aux enjeux des SCoT et des PLU. Enfin, rappelons-nous que si les communes n'ont pas la volonté politique de protéger les terres agricoles, la FDSEA, à la demande de ses adhérents, saisira les tribunaux

### ***2.2 Soyons cohérents dans nos actions***

Pour être cohérents et pertinents dans nos demandes, il ne faut pas faire de contre exemple. Chercher à obtenir des terrains constructibles en zone agricole, à créer des logements de fonction plus nombreux que le nombre d'associés, c'est provoquer le grignotage et le mitage de nos terres, tout en délivrant un message négatif à l'ensemble de la société qui équivaut au « faites ce que dis et pas ce que je fais ! »

**Pour la FDSEA, la cohérence voudrait que lors d'une reprise d'exploitation, le logement de fonction soit cédé au repreneur. A défaut, la construction d'habitation neuve, doit soit se situer en continuité et à proximité de zones déjà bâties, soit être à moins de 100 mètres du siège d'exploitation.**

**Si nous avons constaté des dérives locales et nationales, il n'en demeure pas moins que la préservation du foncier agricole est un enjeu majeur.**

**Preuve en est, de nombreux investisseurs se tournent désormais vers l'acquisition de terres, anticipant ainsi les besoins mondiaux de foncier. En effet, d'ici 2050, ce sont 100 millions d'hectares de terres arables complémentaires qui seront nécessaires. Tirons de ces pratiques purement spéculatives un enseignement : l'exploitation des terres agricoles est essentielle.**

**Si nous sommes essentiels pour notre territoire, nous pouvons également être fort utiles en matière de production d'énergie, autre défi pour la Bretagne.**

## C. Energies : Les agriculteurs, des producteurs en puissance

Dans un contexte où la Bretagne est dépendante à plus de 90 % sur le plan énergétique, l'agriculture peut être un acteur stratégique essentiel. Les agriculteurs bretons n'ont pas attendu pour développer et proposer des énergies renouvelables, ayant pour support l'activité agricole : les éoliennes, la méthanisation, la cogénération, et le photovoltaïque.

Le Grenelle de l'environnement a adopté un objectif de production d'énergies renouvelables de 5 400 MW, d'ici à 2020.

Si pour la méthanisation, le gouvernement a fait des annonces pour son développement, s'agissant de la cogénération, les projets n'ont plus de perspective, et pour le photovoltaïque, c'est un sérieux coup de frein qui vient d'être donné.

### **1. La méthanisation : la profession agricole engagée et force de proposition**

Ces dernières années, les projets de méthanisation ont « le vent en poupe ». Les unités de méthanisation produisent, à partir de matières organiques, le biogaz, qui est valorisé sous forme de chaleur et d'électricité. La matière résiduelle restante est valorisée sous forme d'engrais. Ainsi, ces unités permettent de traiter d'une part les fertilisants organiques, mais aussi les déchets verts, les boues de stations d'épuration ou encore les sous-produits agroalimentaires.

**La profession agricole a été précurseur sur cette question.** Dès les années 2000, les agriculteurs du secteur de Lannilis se sont fortement impliqués sur le projet LSE (Lannilis Service Environnement). Ce projet, consortium d'industriels et de groupements d'éleveurs, avait même été inauguré par le Préfet en décembre 2003, pour une mise en service prévue à l'automne 2004. Il devait produire l'équivalent de la consommation électrique d'une ville de 3 000 habitants. Malheureusement, il a été bloqué par une association environnementale, qui a fait valoir la Loi littoral, empêchant ainsi la construction de l'unité de méthanisation ! D'autres projets sont en cours de réflexion, avec la profession, sur le département et la région. Il faut continuer à aller dans ce sens.

La FDSEA encourage le développement des unités de méthanisation mais **nos concitoyens doivent également jouer le jeu et les accepter près de chez eux.**

La FDSEA demande à **simplifier le plus possible l'ensemble des démarches administratives** et réglementaires liées au montage des projets de méthanisation qui sont un véritable « parcours du combattant ».

Soyons clairs ! Nos terres n'ont pas vocation à alimenter les méthaniseurs. Elles doivent servir à nourrir !

### **2. La cogénération : une opportunité à saisir pour la Bretagne !**

Si la cogénération au gaz naturel dans les serres n'est pas à proprement dite une énergie renouvelable, elle valorise l'énergie produite en la transformant d'une part en chaleur, d'autre part en électricité, avec potentiellement la récupération du CO<sub>2</sub>. Pourtant, très peu de projets de cogénération ont vu le jour depuis 3 ans.

Dans les conditions actuelles, selon le bureau d'étude spécialisé (Ohméga-therm), pour pouvoir investir dans la cogénération en serre, il faut une surface supérieure à 4 ha, ce qui limite considérablement leur potentiel de développement en Bretagne.

Si de meilleures conditions étaient obtenues sur la desserte du gaz, le prix et la période de rachat de l'électricité, le seuil de rentabilité pourrait passer à 2,4 ha (qui d'ailleurs, est la surface moyenne des serres en Bretagne).

La FDSEA sollicite régulièrement les parlementaires bretons pour obtenir des **conditions plus incitatives** : une indexation totale du prix de rachat de l'électricité produite, afin de sécuriser les projets, ainsi qu'un accès au marché libre d'avril à octobre afin d'augmenter la rentabilité des projets. La cogénération en serre serait alors plus répandue et pourrait participer plus largement à l'indépendance énergétique de la Bretagne.

### **1. De l'ombre sur le photovoltaïque d'origine agricole**

De baisses de tarifs de rachat de l'électricité photovoltaïque, en gel des projets en cours d'instruction, le gouvernement ne cesse de changer de position.

Cela résulte **d'un manque de réflexion en amont sur l'implantation du photovoltaïque**. Des projets ont été développés dans des régions à faible population et le coût de transport de l'électricité vers le réseau national coûte cher. Par contre, la Bretagne, peu productrice d'énergie, aurait dû être une des régions prioritaires de développement de l'électricité photovoltaïque.

Le gouvernement, par un décret de décembre 2010, a décidé unilatéralement un moratoire de 3 mois gelant tous projets. Il nous paraît incompréhensible de pénaliser une nouvelle fois les agriculteurs engagés dans cette voie.

Enfin, nous réaffirmons que **si nous sommes favorables au photovoltaïque sur les bâtiments agricoles, nous sommes opposés à son implantation sur le foncier ayant un potentiel agronomique**, ainsi que sur les zones humides et sur les périmètres de protection des captages d'eau. Il y a assez de bâtiments agricoles et administratifs pour recevoir des panneaux photovoltaïques.

**Au-delà de notre acte de production de biens alimentaires (qui demeure clairement notre priorité), nous avons les clés en main pour améliorer et renforcer l'indépendance énergétique de la Bretagne, sans pour autant pénaliser notre cœur de métier : nourrir les hommes !**

**Que ce soit les matières organiques qui alimentent les méthaniseurs, les unités de cogénération en serre, les panneaux solaires sur les toitures des bâtiments, ou encore l'éolien ou le bois énergie, le potentiel de production d'énergies renouvelables est plus que conséquent.**

**Cette complémentarité doit être néanmoins facilitée d'un point de vue règlementaire, être cohérente avec les politiques de développement, être rentable sur le plan économique, et doit aussi être acceptée par nos concitoyens.**

***Nous venons de le démontrer : nous sommes essentiels pour le territoire et pour un territoire vivant à condition que nous ne soyons pas asphyxiés par des normes environnementales injustifiées, ni pénalisés par une hémorragie du foncier. Les remèdes aux maux passent bien souvent par l'implication et la formation des agriculteurs, par la l'innovation et la cohérence de nos actions.***

***Mais implication, formation, cohérence cela suppose avant tout d'être fédérés : une seule voix, un seul discours, une seule ligne de conduite pour tous, agriculteurs, organisations économiques et professionnelles et non pas une opposition entre filières de production, ou entre modes de production.***

***C'est unis que nous compterons sur le territoire et que notre rôle social et économique sera mieux reconnu. Ensemble, organisés nous serons le maillon fort dans nos filières.***

## Partie II : Agriculteurs : Ensemble, organisés, nous serons le maillon fort

Les agriculteurs se sentent souvent mis à part de la société et, pourtant, nous sommes des acteurs socioéconomiques à part entière. Pour peu que nous voulions bien en prendre conscience collectivement, nous sommes le socle de notre économie régionale **(A)**.

Nous devons, donc ensemble, tout mettre en œuvre pour nous organiser afin de rester maître de notre avenir **(B)**.

### A. L'agriculteur : acteur socioéconomique à part entière

C'est une réalité : nous créons des emplois directs et indirects, nous transmettons nos exploitations, nous renouvelons des générations entières de chefs d'entreprise, autant d'actes sociaux et citoyens essentiels. Et pourtant, le message peine à passer ! Il faut donc que nous multiplions les occasions de nous ouvrir aux autres.

Nos concitoyens, prenant alors conscience de notre place au sein de la société mais aussi de notre importance, doivent nous soutenir par des achats citoyens et nos élus nationaux et européens nous défendre contre les distorsions de concurrence de toutes natures.

#### 1. Agriculteur : un rôle social à valoriser

Le monde a évolué à très grande vitesse et les modes de vie avec. En 80 ans, trois générations se sont succédé et en agriculture nous sommes passés de l'autarcie à l'entreprise produisant pour nourrir les hommes et créatrice de services et d'emplois.

Pourtant de nombreux agriculteurs se sentent encore mal compris. **Pas de fatalisme, nous devons persévérer pour expliquer la complexité de notre métier, sa diversité et ses enjeux.** L'ouverture aux autres est aussi une source d'enrichissement personnel car elle permet de prendre du recul sur notre métier et notre façon de l'exercer.

Il faut s'organiser pour pouvoir se libérer du temps et avoir un rôle dans sa commune : pratiquer un loisir, un sport, participer aux activités locales, être élu conseiller municipal. Nous sommes des acteurs sociaux de nos communes et nous devons le rappeler à chaque occasion.

**Et que dire des anciens exploitants agricoles.** Rappelons qu'ils sont actuellement 40 000 retraités dans le Finistère, qu'ils sont bien utiles à la ferme, comme dans nos bourgs. Leur présence doit nous faire réfléchir à leur rôle, **véritable lien social générationnel** au niveau communal : ils nous ont transmis leur exploitation, ils ont permis l'installation de jeunes (100 à 150 par an) ou ont permis de conforter les exploitations des autres. Ils sont aussi **vecteurs de communication pour nous, les actifs.**

Mais, nos retraités méritent des pensions dignes de ce nom ! Si d'une part, les retraites de base présentent des éléments discriminants par rapport au régime général (le mode de calcul de la pension s'appuie toujours sur toute la carrière et non sur les 25 meilleures années comme le régime général), d'autre part la Retraite Complémentaire Obligatoire, la RCO, donne des droits qui restent limités.

A défaut de réflexion et d'arbitrage sur le sujet, à défaut de pension correcte, c'est le coût des transmissions d'exploitation (terre, cheptel, matériel, droits à produire.....) qui s'alourdira, et pénalisera l'installation des jeunes.

Par ailleurs, le sujet national de la dépendance, avec la création d'une cinquième branche dans la protection sociale, nous concerne tous. **La dépendance est un véritable enjeu pour notre société** confrontée aux perspectives de vieillissement de la population et à ses enjeux financiers. Il y aura, en effet en France, 2 millions de personnes de plus de 85 ans en 2015 contre 1,3 million à l'heure actuelle, sans compter que le nombre de personnes dépendantes augmente d'année en année.

Avec un peu de bon sens, nous avons les moyens, actuellement, de garder nos personnes âgées chez elles, tant que leurs facultés mentales et/ou physiques le leur permettent et à un coût inférieur à celui proposé par les maisons de retraite.

**Le lien intergénérationnel, source de dynamisme social et économique, est essentiel pour la vie de nos campagnes.**

**Dans nos communes, par notre occupation du territoire, nos activités, nos familles, nos retraités,...nous participons à la vie sociale et économique. Nos concitoyens doivent en être conscients et prendre leur responsabilité, notamment au travers de leurs achats.**

## **2. Consommateurs : privilégier l'achat citoyen**

**« Se nourrir n'a pas de prix mais a un coût ! »**

Lors de leurs achats, les consommateurs doivent garder en tête que rien n'est vraiment gratuit ! Face à la réalité inflationniste du coût de la vie, le poste alimentation a servi jusqu'à présent de variable d'ajustement à la consommation des ménages. Cela ne peut plus durer !

Nos concitoyens doivent s'en convaincre, ils ne sont pas les seuls concernés par la flambée des matières premières, nous le sommes également. Nous devons tenir compte des hausses de nos coûts de production et les faire accepter par la grande distribution. Cela doit se traduire rapidement par une juste répartition des marges. A défaut, c'est la santé économique de nos exploitations qui en subira les conséquences. Or, le droit à l'alimentation est le défi de notre siècle.

A noter que ce rôle alimentaire passe également par une **agriculture diversifiée** et multiple dans ses modes de production, pas uniquement au travers d'un seul modèle (bio,...).

Gardons en tête que les importations représentent un bilan carbone important et que la mondialisation peut être facteur de misère au travers d'une main d'œuvre mal traitée et sous payée. Elle crée des distorsions de concurrence, fragilisant l'économie de nos exploitations.

**A nous, ensemble, agriculteurs et consommateurs, d'imposer à la grande distribution la valorisation de nos produits.**

Si la répartition des marges est importante, l'origine des produits l'est aussi. L'achat citoyen ne peut pas se faire sans une certaine transparence sur leurs provenances.

**« L'étiquetage d'origine assure une traçabilité des produits »**

Nous prônons actuellement un étiquetage obligatoire des produits alimentaires. Cette traçabilité a pour but d'éclairer les consommateurs sur l'origine des produits qu'ils achètent et consomment.

En effet, les industriels et la grande distribution utilisent des méthodes confuses d'affichage de provenance des produits. C'est notamment le cas des estampillages « Elaboré en France » ou « Transformé en France ». Ces indications sont loin d'assurer aux consommateurs un niveau de traçabilité exemplaire. L'animal peut être, par exemple né à l'étranger et abattu en France.

Quant à l'estampillage « Origine France », il peut paraître satisfaisant, mais il est insuffisant car à ce jour, aucun cahier des charges ne vient compléter ce dispositif afin d'assurer au produit une provenance exclusivement française.

**Pour la FDSEA, des règles de traçabilité et d'étiquetage, plus sûres pour le consommateur, peuvent être mises en place. C'est le cas des logos VBF, VVF et VPF.** Ces derniers, assurent à travers un cahier des charges précis que l'animal est né, a été élevé, abattu, découpé et transformé en France.

Mettre en place l'étiquetage obligatoire c'est assurer nos produits « de la fourche à la fourchette ». Nous devons nous employer à développer et à systématiser les logos VBF, VVF, et VPF pour valoriser notre production et tenter d'en retirer une meilleure rémunération.

**Cette transparence sur l'origine est de mise pour tous les produits, qu'ils viennent de France ou de l'étranger.** Ainsi, les choix des consommateurs seront mieux éclairés. Ils n'auront plus d'excuse pour se dispenser de l'achat citoyen. Il appartient également aux restaurations collectives et hors foyers de faire preuve de plus de transparence, en affichant notamment l'origine des produits et en privilégiant l'achat citoyen.

### **3. Elus politiques, gouvernants : défendre l'économie agricole !**

Alors que l'Union européenne représente les trois quarts des débouchés des exportations françaises, certains indicateurs montrent une dégradation de la compétitivité de l'agriculture française. Pourtant, nombreux sont nos atouts, notamment en Bretagne, comme nous avons pu le démontrer. Les élus européens, nationaux, régionaux et locaux doivent prendre conscience que **l'économie est également source de social.**

Or, l'économie n'est pas placée au cœur du débat sociétal et agricole comme elle le devrait : c'est toujours et encore l'environnement et le sanitaire qui priment, et tant pis pour les conséquences économiques et sociales !

Pourtant, dans l'ensemble de ces domaines, nous avons accompli des progrès impressionnants. Il faut aujourd'hui inverser cette tendance lourde, source de distorsions, qui entrave le développement de nos activités.

#### ***3.1 Se réapproprier l'importance du secteur agricole***

Nous avons entendu, lors de nos réunions cantonales, à l'attention de nos élus que, « le discernement est la première des lucidités », qu'il faut « laisser plus de liberté aux acteurs économiques pour entreprendre », et encore qu'il faut « arrêter le tout étatique et le clientélisme ».

Nos adhérents ont le sentiment que nos élus et gouvernants se sont éloignés de l'agriculture, au point d'ignorer ou de méconnaître ses mécanismes économiques.

**« L'agriculture c'est la force économique de nos territoires »**

L'agriculture est présente sur l'ensemble du territoire. Dans une commune rurale moyenne du Finistère, le secteur de la production agricole (30 exploitations en moyenne) correspond à une PME de 65 emplois (ETP) et de 8 millions d'euros de chiffre d'affaires.

L'économie agricole bretonne, c'est :

- La première région agricole française en terme de chiffre d'affaires avec 8,3 milliards d'euros,
- La cinquième région française en terme de valeur ajoutée brute avec 1,9 milliards d'euros,
- Une des régions qui contribue le plus à la balance commerciale extérieure avec 2,9 milliards d'euros de ventes à l'étranger.

Plus largement, l'agriculture génère **39% du chiffre d'affaires de l'ensemble des entreprises bretonnes**.<sup>10</sup>

**« L'agriculture est créatrice d'emplois »**

La production agricole bretonne emploie, au sein des exploitations, 25 000 salariés en Equivalent Temps Plein (5<sup>ème</sup> région française).

De plus, une exploitation génère, en moyenne, 5 emplois directs liés à l'agriculture (2,5 dans les exploitations, 2 dans les IAA, 0,5 dans l'agroéquipement et les services) soit 170 000 emplois directs en Bretagne.

Plus largement, par ses effets induits (logistique, emballage,...), l'agriculture génère **30 % des emplois des entreprises bretonnes**.<sup>11</sup>

**« Sauver les banques, c'est bien, sauver l'industrie automobile c'est bien, mais sauvegarder et valoriser l'agriculture par son rôle économique et social, c'est mieux ! »**

Nos élus doivent réagir pour défendre l'économie agricole. A l'instar de ce qu'ils font pour l'industrie, nos élus ne doivent pas attendre que les entreprises ferment, pour passer l'écharpe. Nous voulons qu'ils défendent le développement de notre agriculture et qu'ils mettent en avant tout jeune agriculteur qui s'installe ! Ce n'est pas en ne misant que sur l'économie résidentielle et les services, que l'on va assurer l'avenir de notre région. **Si déclin de l'agriculture bretonne il y a, la Bretagne ne s'en relèvera pas !**

### **3.2 La nécessaire lutte contre la divergence des coûts du travail en Europe**

Dans le cadre de la lutte contre la distorsion de concurrence, le volet social pose un véritable problème puisqu'il n'existe aucune harmonisation européenne. Pour éviter que le poids de la politique sociale ne pèse que sur les entreprises, il est inévitable de travailler sur des pistes durables de baisse du coût du travail.

Malgré l'exonération adoptée pour les salariés saisonniers, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le différentiel avec l'Allemagne, du coût de la main d'œuvre saisonnière et permanente, atteint plus de 900 millions d'euros.

La lutte contre des coûts du travail trop divergents suppose de disposer de plusieurs leviers d'actions.

Il ne s'agit pas de chercher à remettre en cause les équilibres économiques et sociaux des entreprises, ni ceux des citoyens salariés ou non, mais de trouver des moyens de conserver ces équilibres tout en s'adaptant aux évolutions de la donne économique européenne et mondiale.

<sup>10</sup> Source Jean Ollivro – <http://www.bretagne-prospective.org>

<sup>11</sup> Source Jean Ollivro – <http://www.bretagne-prospective.org>

**Au-delà d'une demande récurrente d'harmonisation globale des réglementations sociales et fiscales**, un des leviers d'action que nous avons aujourd'hui à notre portée, est de **transposer le dispositif d'exonération de charges sociales appliqué aux travailleurs occasionnels, à tous les salariés permanents.**

Cette exonération serait compensée financièrement par la mise en place d'une taxe sur les ventes au détail de produits alimentaires.

**Cette taxe ne serait due que par les commerçants dont le chiffre d'affaires excède 766 000 euros, visant ainsi les grandes et moyennes surfaces.**

Cette « contribution pour la compétitivité durable de l'agriculture » serait similaire à la taxe « contribution pour une pêche durable », dite « taxe poissons », adoptée dans le cadre du projet de loi de finances rectificative pour 2008.

Compte tenu du rapport de force déséquilibré entre nous et la grande distribution, il est indispensable que nos élus légifèrent afin de mettre **à contribution les distributeurs et ainsi les faire participer au soutien des producteurs.** Nous demandons à nos parlementaires de défendre cette proposition de loi, qui va être bientôt débattue à l'Assemblée nationale car elle est équitable, simple et efficace à court terme.

Mais, nous devons être prudents car la grande distribution risque bien de trouver là encore un prétexte pour répercuter l'intégralité de cette taxe sur le prix d'achat de nos produits au risque de générer un phénomène de moindre consommation ! Or, **les GMS ont les moyens de diminuer les marges importantes qu'elles réalisent sur la vente des produits agricoles**, notamment dans les bassins de vie où l'absence de concurrence entre les différents groupes de la distribution caractérise une situation peu vertueuse sur les prix ! Il n'y a pas de raison que le pouvoir d'achat soit impacté par cette nouvelle taxe.

**Le rôle social et économique, vaste et complexe, des agriculteurs, de leurs famille et salariés, n'est plus à démontrer au niveau local. Cependant, pour pouvoir être mieux entendus par nos élus et nos concitoyens, il est indispensable que nous vivions de notre métier afin de continuer à peser économiquement.**

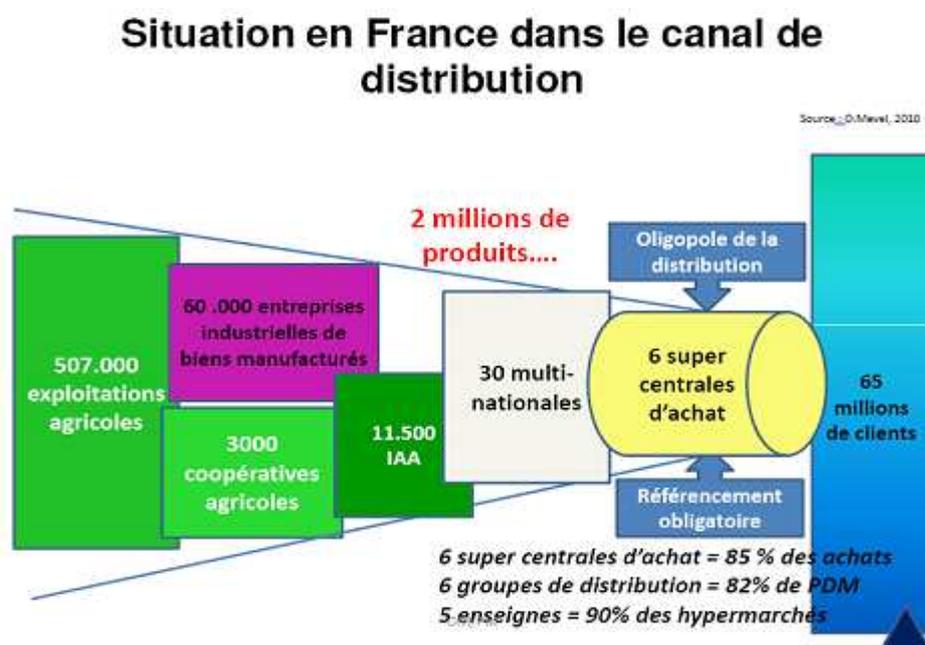
**Or, les pratiques commerciales de la grande distribution, les dérives actuelles de nos organisations économiques privilégiant plus leur intérêt que le nôtre, nous impose une organisation plus puissante que celle votée par le législateur.**

## B. Une économie par et pour les agriculteurs

Une économie par et pour les agriculteurs : c'est renforcer notre pouvoir de négociation face aux distributeurs, c'est des organisations économiques qui se recentrent sur leur mission originelle. Enfin, c'est aussi à nous de nous impliquer dans l'organisation collective et d'obtenir des pouvoirs publics qu'ils nous donnent les moyens de peser dans la chaîne alimentaire.

### 1. Les distributeurs, une fausse concurrence

Quelques chiffres éloquentes suffisent à illustrer le contexte dans lequel se trouve le monde agricole face à la grande distribution :



12

**Les distributeurs captent la rente et tiennent le marché au travers de 6 centrales d'achats, face à 507 000 exploitations agricoles.**

Les centrales de distribution, très peu nombreuses en France, se trouvent face à de nombreux fournisseurs agricoles ou industriels, qui sont souvent des PME : cette structure de marché est qualifiée **d'oligopsone** (beaucoup de vendeurs, peu d'acheteurs). Cette situation est née de mauvais choix législatifs faits par la France. Cette dernière, volontairement ou non, au travers de quelques lois, a structuré pour les distributeurs un paysage non concurrentiel.

**« La loi Raffarin, une loi responsable d'une distribution consanguine »**

Cela s'est notamment mis en place au travers de la loi Raffarin du 5 juillet 1996 qui a renforcé la loi Royer, en abaissant à 300 m<sup>2</sup> le seuil de la surface au-delà duquel une autorisation administrative d'implantation est nécessaire. Même si la LME du 5 août 2008 a relevé à 1000 m<sup>2</sup> ce seuil, **l'autorisation administrative départementale crée une véritable barrière à l'installation d'une réelle concurrence** au niveau local, tout en empêchant l'entrée d'une concurrence étrangère sur le territoire.

<sup>12</sup> Olivier MEVEL, Maître de Conférences à l'Université de Brest, Philippe Manach Consultant associé, réunion d'arrondissement de Quimper, le lundi 7 février 2011

La FDSEA dénonce fermement cette loi et demande son abrogation.

***Comment se fait-il que par exemple, il n'y ait pas de magasins Auchan en Bretagne ?***

Si nous regardons de plus près l'implantation géographique des GMS en France, pas besoin d'être devin pour se rendre compte qu'elles se sont réparties le territoire. En effet, **dans 60% des zones de vie recensées en France, un acteur de la grande distribution tient une position de leadership**. Dans 27 % de ces zones, deux acteurs seulement se partagent l'essentiel du marché. Cette politique de répartition territoriale au sein d'une même profession s'apparente à une entente anticoncurrentielle horizontale !

Il ne nous suffit pas de dénoncer les pratiques de la grande distribution, il est également nécessaire de nous impliquer dans l'évolution de nos organisations économiques.

## **2. Ensemble, refusons les dérives de certaines organisations économiques**

***« Remettons un peu de bon sens paysan dans nos outils ! »***

Notre maillon production ne peut être fort que si nos organisations économiques et professionnelles agricoles restent « au service » des exploitants. Nos adhérents ont le sentiment que les organisations se sont détachées de leur mission originelle et que certaines considèrent les agriculteurs comme de simples livreurs. Nous devons renouveler notre organisation économique.

***« L'abbaye est riche mais les moines qui la composent sont pauvres »***

Si bon nombre de nos coopératives ont fait le choix d'investir dans des outils industriels, source éventuelle de dividendes, nos adhérents, eux, attendent que leurs organisations se battent avant tout sur les marchés, afin **d'obtenir des prix rémunérateurs pour leurs produits**.

On nous à tous appris que, la définition du prix est la confrontation de l'offre et de la demande. Or, ce n'est pas si simple. Le prix dépend également du nombre d'acheteurs et du nombre de vendeurs : **plus il y aura d'organisations économiques à vendre face aux centrales d'achat, et plus le prix risque d'être bas !**

Pour contrer l'atomicité de nos structures, elles doivent se fédérer selon les productions afin de peser plus, via des alliances, via des plateformes de vente commune, ou encore en s'appuyant sur des associations d'organisations de producteurs dont le rôle peut être de négocier collectivement auprès de la grande distribution.

***« Faisons de nos organisations économiques, des entreprises taillées pour la course »***

Par le biais d'une action collective, les agriculteurs doivent peser pour une nécessaire réorganisation des filières. Concernant les coopératives, nous devons mettre en place la révision de leur gouvernance au plus haut niveau si nécessaire.

Si on constate que certaines d'entre elles font le choix de se tourner vers des formes sociétaires, type union de coopératives où les agriculteurs ont encore le droit à la parole, pourquoi n'est-ce pas une évidence pour les autres qui optent pour des montages sociétaires type SA, SAS,... ?

Les producteurs doivent reprendre toute leur place au sein des Conseils d'administration des organisations économiques et professionnelles. Beaucoup d'agriculteurs s'en plaignent,

mais le vote sanction existe. Prenons également la parole dans les assemblées de secteurs : n'ayons pas peur de dire ce que nous pensons ! Le changement passera aussi par là. **C'est à nous de nous prendre en main ! On a les élus que l'on mérite.**

**S'il est nécessaire de dénoncer les pratiques des distributeurs et le fonctionnement de nos organisations économiques, il est également important pour le monde paysan de s'unir pour peser dans les négociations.**

**Or, ce n'est qu'ensemble, unis et organisés, que nous serons essentiels pour nos filières.**

### **3. Agriculteurs : ensemble, nous serons le maillon fort !**

**« Notre force, c'est la maîtrise de la matière première, et notre capacité à être unis et solidaires autour d'un projet commun »**

Le contexte ne nous est pas favorable. En effet, nous ne sommes pas vraiment acteurs dans nos achats, ni dans nos ventes.

D'une part, c'est notre capacité de négociation avec les fournisseurs d'intrants qui est limitée. Investissons dans la mise en place d'achats groupés de nos intrants ! Est-il normal qu'au moment de l'achat, nous ne connaissions pas leur prix ? Nous avons besoin de visibilité et de sécurité sur du long terme.

D'autre part, c'est l'absence de poids des agriculteurs face à des transformateurs et distributeurs de plus en plus concentrés qui pèse sur notre activité économique. Pour retrouver du poids dans les filières, organisons-nous ! Fédérons-nous autour d'un projet et mettons les moyens pour y parvenir !

**La FDSEA soutient la création d'Organisations de Producteurs (OP). C'est la première étape indispensable pour retrouver du poids dans nos filières.** Nous exhortons à la création d'OP dans toutes les filières depuis de nombreuses années déjà, conscients des évolutions qui allaient s'enclencher au niveau communautaire. Pour la FDSEA : les OP sont la clé de voûte du renforcement du pouvoir de négociation des agriculteurs.

Elles peuvent jouer un rôle utile en regroupant l'offre dans les secteurs où il existe un déséquilibre du rapport de force entre producteurs et acheteurs.

Comme le prévoit le droit communautaire, les organisations constituées à l'initiative des producteurs, peuvent notamment assurer la programmation de la production et son adaptation à la demande, centraliser l'offre et mettre sur le marché la production de ses membres ou encore optimiser les coûts de production.

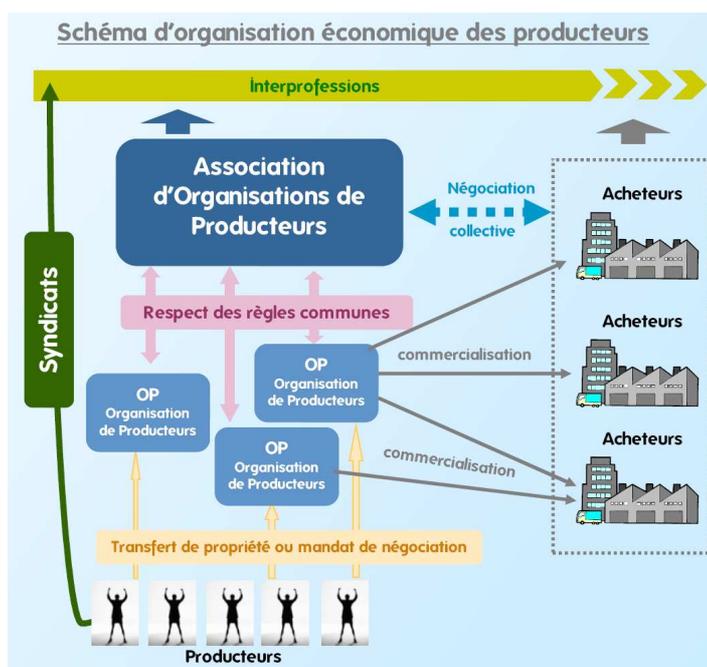
**Les coopératives « polyvalentes » ne sont pas des OP**, en ce sens que les OP ont uniquement pour objet l'organisation de la première mise en marché (et non la gestion des outils industriels). Toutefois, la création d'OP au sein des coopératives est tout à fait possible et fortement souhaitable.

D'ailleurs, la FDSEA du Finistère soutient et accompagne les producteurs dans la mise en place des OP. **Mais la FDSEA tient à réaffirmer que le syndicalisme n'a pas vocation à être dans les OP.**

**Mais les OP n'auront de réelle portée économique que si nous mettons en place des Associations d'Organisation de Producteurs (AOP), comme le propose notamment le Groupe à Haut Niveau.**

Ces AOP doivent pouvoir se constituer, **sans transfert de propriété des OP à l'AOP**. L'intérêt de créer une AOP est d'établir un rapport de force avec les transformateurs : regrouper la première mise en marché pour que le maillon production s'affirme comme un acteur incontournable de la filière.

A défaut de création d'AOP, nous risquons de voir se reproduire ce qui se passe en Suisse en production laitière, ou encore chez nous dans la filière porcine : un manque de discipline entre les différentes OP. **La mise en place d'AOP est la condition indispensable pour qu'il y ait un respect de règles communes entre OP**, règles qui seront définies entre elles. Les pouvoirs publics ont le devoir de tout mettre en œuvre pour leur mise en place et assurer la garantie de leur fonctionnement.



**« La tête doit servir à autre chose qu'à porter la casquette ! »**

Agriculteurs, c'est à nous de nous prendre en main pour mettre en place ces OP. Notre métier d'agriculteur ne s'arrête pas à la sortie de l'exploitation. Nous devons nous investir au delà.

**« Nous avons entre nos mains de l'or blanc, de l'or rose, de l'or jaune, de l'or vert... »**

Alors, à nous par exemple de reprendre en main la définition des cahiers des charges, trop souvent dictés par la grande distribution et les industriels.

Ainsi, nous garderons une maîtrise sur la valeur que nous produisons au quotidien, si bien sûr celle-ci n'est pas par la suite dévoyée par nos acheteurs.

#### **4. Elus politiques : donner les moyens de nous organiser !**

**« Les élus doivent l'entendre et le faire savoir : La Bretagne a besoin de toute son économie agricole. »**

S'intéresser au monde agricole ce n'est pas uniquement être présent au salon de l'agriculture à Paris. Nous attendons de nos élus un réel soutien. Or, la machine réglementaire est en train de broyer nos exploitations.

Tout d'abord, concernant la mise en place d'OP, les pouvoirs publics ne nous ont pas encore donné les moyens de nous organiser, privilégiant pour l'instant la formalisation des relations contractuelles individuelles entre un producteur et son acheteur.

En effet, la LMAP prévoit que la formalisation d'un contrat peut être rendue obligatoire par extension ou homologation d'un accord interprofessionnel et à défaut par un décret en Conseil d'Etat, comme c'est actuellement le cas en fruits et légumes, ainsi qu'en lait.

**« Pour une contractualisation choisie et non subie »**

**En mettant en œuvre dans certaines filières la contractualisation, avant même de pouvoir créer des organisations de producteurs, l'Etat fragilise encore plus notre profession** car il continue à nous imposer un rapport de force inéquitable face aux industriels et aux GMS. Faut-il encore rappeler que le contrat n'est que l'issue d'un rapport de force ? Or, au 1<sup>er</sup> avril prochain, que va peser un producteur de lait seul face à son acheteur. Disons-le franchement : rien ! Nous dénonçons le fait que la France n'ait pas encore donné aux producteurs les moyens de s'organiser, alors même que la contractualisation se fait à marche forcée.

Et pour ne pas subir cette contractualisation rendue obligatoire, il faut pouvoir y faire face de manière collective. Un agriculteur seul, face à un contrat imposé par une structure industrielle ou un distributeur, n'est pas en capacité d'obtenir un contrat équilibré. Rappelons que si l'acheteur doit lui proposer un contrat au producteur, ce dernier n'a aucune obligation de le signer.

**La FDSEA réaffirme que l'urgence est de pouvoir mettre en place les organisations de producteurs** correspondant à nos besoins économiques et, en phase avec le droit communautaire. Or, les décrets concernant les OP ne sont toujours pas parus !

**« La France doit appliquer le droit européen à bon escient »**

De manière générale, **nous attendons de la France une vraie prise de responsabilité dans la mise en œuvre du droit Européen !** Il appartient à la France d'appliquer correctement ce droit, que ce soit dans l'application directe de règlements ou dans la transposition de directives. En matière environnementale, la France veut constamment laver plus blanc que blanc.

Toutefois, quant à l'application du droit communautaire de la concurrence au secteur agricole, **au lieu de s'engouffrer dans les brèches communautaires (OP et AOP), la France fait le choix de mettre les opérateurs économiques dans l'insécurité juridique**, notamment face au rôle pivot des interprofessions dans le dispositif de contractualisation mis en place par la LMAP.

Cette politique est insoutenable pour les agriculteurs car elle a des conséquences néfastes directes sur le maillon production. Nos élus doivent intervenir pour nous donner les moyens de nous organiser.

C'est qu'à ces conditions que nous retrouverons un poids dans nos filières.

**Si des combats communs sont à mener avec nos organisations économiques, et notamment face à la toute puissante distribution, il reste néanmoins la nécessité de « balayer devant notre porte » afin d'être le maillon fort dans nos filières. Mais cela ne se fera pas sans un appui de nos élus et des pouvoirs publics qui doivent être les garants de relations équilibrées entre les différents acteurs économiques.**

## CONCLUSION

Nous voulons vivre de notre métier !

Nous sommes essentiels pour notre territoire et nos filières. C'est à nous, à présent, tous ensemble, de nous mobiliser et de nous organiser, pour que nos propositions se concrétisent.

Nous demandons à l'Etat et à l'administration de **reconnaitre que la Bretagne agricole est devenue exemplaire en matière environnementale** et que les réglementations supplémentaires que l'on voudrait encore nous imposer seraient injustifiées, inadaptées et inefficaces.

Nous attendons d'eux qu'ils soient des arbitres et non pas qu'ils soient sous l'influence de groupes de pression.

Invitons nos élus politiques à se rapprocher du terrain, afin qu'ils remettent **l'économie au cœur des débats, en toute lucidité.**

Ouvrons les yeux de nos concitoyens, manipulés par les stratégies de la diversion, de l'émotionnel et de la désinformation. Soutenons-leur que **leurs choix de consommateurs et d'utilisateurs de l'espace doivent être citoyens**, car notre avenir est étroitement lié.

Il est de notre devoir de faire en sorte que nos **organisations économiques et professionnelles reviennent à leur mission originelle**, qu'elles privilégient nos intérêts avant de penser développement et rentabilité de leurs services. Reconnaissons entre nous que notre atomicité, face à une grande distribution aux pratiques anticoncurrentielles soutenues par des politiques complaisantes, n'est plus durable !

Nous, agriculteurs, persuadons-nous que **notre force est d'être producteurs de la matière première**, et que nous devons tout mettre en œuvre pour maîtriser la première mise en marché de nos produits au travers d'organisations de producteurs, elles-mêmes fédérées au sein d'Associations d'Organisations de Producteurs.

Tous, prenons garde de préserver le foncier, contre les bâtisseurs, contre les tenants du loisir vert, contre les spéculateurs financiers, car l'enjeu alimentaire de demain est majeur.

La FDSEA continuera de mobiliser toutes ses énergies pour concrétiser nos projets. Mais, comme l'a dit Epictète, philosophe grec, « **N'attends pas que les événements arrivent comme tu le souhaites, décide de vouloir ce qui arrive** ».

Cette pensée est à méditer. Elle doit nous inspirer individuellement, mais surtout collectivement, pour agir à présent, afin d'être ensemble le maillon fort.

**Pour ceux qui souhaitent prendre connaissance de l'activité de la FDSEA du Finistère, tout au long de l'année, connectez-vous sur**  
**[www.fdsea29.fr](http://www.fdsea29.fr)**

**Les rapports de l'Assemblée Générale, les dossiers et communiqués de presse peuvent être consultés et téléchargés sur ce site.**

**Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Finistère**  
**5 allée Sully – 29322 QUIMPER Cedex**  
**Tél. : 02 98 64 02 20 – Fax : 02 98 95 17 47**  
**[fdsea@fdsea29.fr](mailto:fdsea@fdsea29.fr) – [www.fdsea29.fr](http://www.fdsea29.fr)**